

21.01.2002 - 15:56 Uhr

Groupe Mutuel: une structure légale et transparente

Martigny (ots) -

Le Groupe Mutuel exerce son activité en parfaite conformité légale. Un contact de ce jour entre M. Otto Piller, Directeur de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et la direction du Groupe Mutuel a confirmé qu'aucun reproche ne pouvait être fait à l'assureur. De plus, tous les rapports de surveillance l'attestent. Mieux : dans une expertise d'audit datée du printemps 2000, l'OFAS soulignait " l'impression de professionnalisme au-dessus de la moyenne " de la gestion des caisses du Groupe Mutuel. Ce dernier réfute donc le contenu d'articles de presse qui prétendait que le Groupe Mutuel ne respecterait pas le cadre légal. Ces accusations sont totalement infondées et résultent d'intrigues de concurrents qui tentent d'exercer des pressions sur l'OFAS afin de nuire à une entreprise qui fait preuve d'un grand dynamisme et qui a la confiance de ses membres.

Un article de la presse dominicale suisse alémanique, repris par certains médias, cite les conclusions d'une expertise selon laquelle le Groupe Mutuel ne respecterait pas la loi sur l'assurance maladie. Cette accusation est grave et d'autant plus suspecte que le Groupe Mutuel n'a pas connaissance de l'existence d'une telle étude et de plus n'a jamais été informé d'une quelconque manière que ce soit par l'OFAS de reproches à son égard. Le Groupe Mutuel fait parfaitement confiance aux autorités et à leur indépendance. Il tient, cependant, à faire la mise au point suivante:

- les conclusions présentées dans la presse sont " ridicules et infondées ", ainsi que le confirme le Directeur de l'Office fédéral des assurances sociales. En quatorze années d'existence, la gestion commune de plusieurs caisses maladie regroupées sous un même toit n'a d'ailleurs jamais fait l'objet d'observations de l'autorité de surveillance qui a approuvé tous les rapports (comptes, budgets...) qui lui ont été soumis,
- une caisse du Groupe Mutuel a subi, en 2000, un audit, procédure de contrôle supplémentaire mise en place par l'OFAS. Cette analyse souligne " la grande qualité de l'infrastructure technique sur laquelle s'appuie de manière efficace le processus administratif (...) L'examen des décomptes de prestations a confirmé la haute compétence des collaborateurs spécialisés ". Et l'audit conclut : " d'un point de vue comparatif, l'impression d'un professionnalisme au-dessus de la moyenne demeure. "
- le Groupe Mutuel n'a jamais créé de nouvelles caisses maladie. Il s'est construit par l'intégration successive de certaines caisses en difficultés au grand profit de leurs assurés qui bénéficient ainsi d'une infrastructure efficace et d'une large palette de couvertures d'assurance. L'intégration de ces caisses a, par ailleurs, permis de garantir leur pérennité et de sauvegarder les emplois.
- Les attaques contre la structure du Groupe sont le fait probable de certains assureurs éconduits par l'OFAS dans leur volonté de créer de nouvelles caisses bon marché. Quant aux assurés membres des caisses du Groupe Mutuel, ils tirent profit de cette structure qui permet de réaliser des économies d'échelle importantes par la mise en commun des moyens administratifs et informatiques. De quoi offrir des primes très avantageuses, ainsi que le prouvent de nombreux comparatifs.